

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

JUIN 2017

À LA UNE

CET ÉTÉ,
UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ NOUS !



1 JUILLET



421, 4^e AVENUE, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

LE SAMEDI 1 JUILLET, de 9 h à 13 h

www.matinees-gourmandes.com |



- 02 : BIBLIOTHÈQUE -
HORAIRE ESTIVAL
- 04 : RELÂCHE BAGOTIER
- 07 : VACANCES OFFICIER
MUNICIPAL
- 07 : COMMANDITAIRES
FEU D'ARTIFICE
- 08-09 : PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT
- 10 : RAPPEL - TAXES
- 12 : FÊTE NATIONALE
- 13 : FOIRE DE
L'ENVIRONNEMENT
- 16 : GROS REBUTS
4 JUILLET
- 18 : INSTALLATIONS
SEPTIQUES - CRÉDIT
D'IMPÔT

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Vendredi 23 juin | Fête Nationale
Vendredi 30 juin | Fête du Canada
24 juillet au 4 août inclusivement
Vacances estivales

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 230

HORAIRE RÉGULIER
Jeudi 9h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

HORAIRE ESTIVAL
Mercredi 19h à 21h
Jeudi 13h à 21h

L'ACTIVITÉ DU 8 JUIN DERNIER ORGANISÉE PAR L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE FUT UN FRANC SUCCÈS !

Nous remercions tous les citoyens et citoyennes qui se sont déplacés en cette magnifique journée ensoleillée pour participer au « relancement » de notre bibliothèque. Plusieurs d'entre vous ont profité de l'occasion pour s'inscrire ou se réinscrire à la bibliothèque.



Devenir membre, c'est GRATUIT!

Les membres du conseil souhaitent améliorer l'accessibilité à la connaissance, à l'information, à la lecture et à la culture pour toute la population. En ce sens, un budget a été autorisé pour l'achat de nouveaux livres avant la période estivale. Vous partez en camping, à la pêche, en vacances ou vous faites du « balcon ville », passez à la bibliothèque vous procurer un bon livre. Bon été !

L'Équipe de la bibliothèque

Merci France !

Nous aimerions remercier chaleureusement madame France Vachon qui quitte son poste de Responsable de la bibliothèque et des bénévoles. Comme en témoignait la photo prise en 1988 parue dans Le Bagotier de mai 2017, madame Vachon s'est impliquée activement depuis de nombreuses années. Elle mentionne dans sa lettre du 17 mai dernier adressée au conseil : « Merci d'avoir cru en la nécessité de conserver notre bibliothèque. »

C'est à nous de poursuivre son développement. Étant

passionnée de la lecture, madame Vachon reste dans l'Équipe de bénévoles. Encore une fois, merci France!

Madame Ginette Piché, bénévole active à la bibliothèque, deviendra la nouvelle Responsable de la bibliothèque et des bénévoles. Merci d'avoir accepté cette responsabilité.

Lise Laferrière, conseillère #1
Hélène Dufault, conseillère #6
Responsables du dossier

ATTENTION : Nouvel horaire d'été (à partir du 28 juin)

Mercredi de 19h à 21h | *Jeudi de 13h à 21h

Fermé les samedis

* Les jeudis 27 juillet et 3 août (pendant les vacances de la construction),
la bibliothèque sera ouverte seulement de 19h à 21h.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com ou téléphoner au 450 791-2455, poste 231 (Jézabelle Legendre).

Administration MUNICIPALE



YVES PETIT
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Maire
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD
450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRE
450 791-2629

Conseillère #1

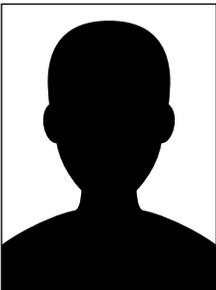
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons
- Ressources humaines



HÉLÈNE DUFAULT
450 791-2124

Conseillère #6

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



POSTE VACANT

Conseiller #2



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- MADA
- Famille



ANDRÉ LÉVESQUE
450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale (Lundi au jeudi)
Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)
Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics
Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment
(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)
Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

FRANCIS RAJOTTE

Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Lundi au vendredi)
Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca





Mot du MAIRE

Yves Petit
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

MATINÉES GOURMANDES

Le samedi 1^{er} juillet prochain aura lieu la 4^e édition des Matinées gourmandes. Venez encourager nos producteurs entre 9h00 et 13h00 au centre communautaire (421, 4^e avenue). Il y aura un prix de présence d'une valeur de 50\$ (fait avec des produits provenant des exposants).

FONDS DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR)

En mai dernier, la MRC a confirmé les montants d'aide financière dans le cadre de son premier appel de projets du Fonds de développement rural (FDR) pour 2017. Près de 260 000\$ ont été accordés pour 14 projets dans la MRC. La FADOQ de Sainte-Hélène-de-Bagot a obtenu une subvention de 18 434\$ pour l'aménagement d'une salle au chalet des loisirs.

Félicitations à notre technicienne en loisir, Jézabelle Legendre, et son comité des loisirs Ste-Hélène qui ont aidé la FADOQ à mousser le projet et à obtenir une belle subvention.



Sur la photo, dans l'ordre :
Jézabelle Legendre (technicienne en loisirs)
Yves Petit (maire)
Gisèle Laliberté (représentante de la FADOQ)

SUIVI DU DOSSIER PRESBYTÈRE

Quand vous lirez ces quelques lignes, je ne sais pas si la journée de registre (21 juin 2017) sera ou non passée. Mais je tiens à vous préciser que si le projet est accepté, la Municipalité se préparera à faire une nouvelle demande de subvention auprès du Fonds de développement rural (FDR) pour l'aménagement intérieur de la bibliothèque et l'aménagement extérieur (la partie « théâtre romain »), et ce, dès l'automne. On pourrait recevoir jusqu'à 50% du coût de notre projet en subvention.

SUIVI DU DOSSIER CHALET DES LOISIRS

Comme vous avez pu le voir, la construction du chalet tire à sa fin. Nous sommes rendus à aménager l'intérieur. Même s'il y a une grève dans la construction, l'échéancier a très peu été ébranlé.

Le chalet des loisirs ne sera pas accessible pour la St-Jean Baptiste. Mais nous prévoyons qu'il sera prêt au début de juillet.

LE BAGOTIER

Le Bagotier fait relâche en juillet. Celui du mois d'août contiendra tous les détails concernant les cours débutant en septembre, mais vous pourrez également retrouver ces informations sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com.

VACANCES ESTIVALES

La fin de l'année scolaire est arrivée. Je vous souhaite à tous un très bel été. Reposez-vous et faites le plein d'énergie. On se revoit à la fin de l'été!





ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Horaire régulier	Horaire estival
Jeu. : 13 h à 21 h	Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30	Jeu. : 13 h à 21 h

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
						1	
		Séance du conseil 19h30	Biblio 19h à 21h	Biblio 13h à 21h			
2	3	GROS REBUTS				8	
			Biblio 19h à 21h	Biblio 13h à 21h			
9	10					15	
			Biblio 19h à 21h	Biblio 13h à 21h			
16	17					22	
23	24	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ VACANCES ESTIVALES : 24 JUILLET AU 4 AOÛT INCLUSIVEMENT					
			Biblio 19h à 21h	Biblio 19h à 21h			
30	31					29	

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le vendredi 23 juin (Fête de la St-Jean Baptiste) et le vendredi 30 juin (Fête du Canada). Pour les vacances estivales, le bureau sera fermé du 24 juillet au 4 août inclusivement.

BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION?

Notez que l'officier municipal en bâtiment sera en vacances du 18 au 25 juin 2017 inclusivement. Toutefois, vous pouvez planifier un rendez-vous avec lui en appelant la secrétaire-réceptionniste au 450 791-2455, poste 222. Elle vous indiquera les plages horaires disponibles

Merci à tous les commanditaires

qui contribuent au succès
de notre feu d'artifice du 24 juin 2017.

LE FEU EST FINANCÉ À 100% PAR NOS COMMANDITAIRES.

Sans eux, la Fête de la St-Jean-Baptiste ne serait pas la même.

Le nom des commanditaires se retrouveront dans notre Bagotier du mois d'août et sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com.

APPEL AUX JARDINIERS ET AUX PRODUCTEURS MARAÎCHERS



La Moisson Maskoutaine

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2

Téléphone : 450 261-1110 / Télécopieur 450 261-1120

courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Site web : www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Facebook : [La Moisson Maskoutaine](https://www.facebook.com/LaMoissonMaskoutaine)



Chaque année la belle saison apporte fruits et légumes en abondance. Que vous soyez jardiniers amateurs ou producteurs maraîchers, si vous avez un surplus de ces belles récoltes, en petite ou en grande quantité, nous vous invitons à les donner à **La Moisson Maskoutaine**, 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe.

Des personnes et familles en difficulté, des organismes d'entraide humanitaire de la région maskoutaine et des groupes de cuisine collective profiteront de cette nourriture généreusement offerte.

Dans le but de mieux vous servir, il serait préférable de venir porter vos dons sur les heures d'exploitation de **La Moisson Maskoutaine**, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez téléphoner à **La Moisson Maskoutaine** au 450 261-1110. Il nous fera plaisir de vous répondre.

Avis public **Procédure d'enregistrement**

Municipalité

Sainte-Hélène-de-Bagot

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Véronique Piché

Greffier ou secrétaire-trésorier

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 6 juin 2017, le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement 492-2017 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE (pour y aménager une entrée principale fonctionnelle, la bibliothèque municipale et quelques bureaux municipaux ainsi qu'un coin pour les archives ayant pour objet : un emprunt de 485 436\$..
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement 492-2017 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement 492-2017 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 150 noms. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement 492-2017 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
 4. Le règlement 492-2017 peut être consulté(e) au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants : lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
 5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le mercredi 21 juin 2017 à l'adresse suivante : 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.
 6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le mercredi 21 juin 2017, au bureau municipal situé au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE

À la date de référence, soit le 6 juin 2017, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins douze mois, est :

Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

- propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :		
Véronique Piché	450	791 2455
Prénom et nom	Ind. Rég.	Numéro de téléphone
379, 7 ^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot	J0H	1M0
Adresse	Code postal	

Signature

Donné à

Sainte-Hélène-de-Bagot

Municipalité

, le

2017 | 06 | 07
année | Mois | jour

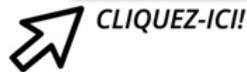
Greffier ou secrétaire-trésorier

² La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

ÊTES-VOUS INSCRIT?

POUR RECEVOIR DES ALERTES
SUR UNE MESURE D'URGENCE,
UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen



BESOIN D'AIDE?

Allez sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com et cliquez sur l'Info Citoyen.

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, à poste 222 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour être certain d'être avisé, il est de votre devoir d'aller vous inscrire (rapidement) à l'Info Citoyen.

Prendre note que plus aucune communication papier ne sera distribuée de porte en porte lors d'avis d'ébullition. Toute alerte sera communiquée par SMS (texto) ou appel téléphonique (sur votre cellulaire ou téléphone fixe de maison).

TAXES MUNICIPALES 2^e versement

RAPPEL



La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidents que le **2^e versement des taxes municipales** venait à échéance le **26 mai 2017**. Vous avez de l'arrérage dans vos paiements de taxes municipales? Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 afin de savoir le montant exact à payer. Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

Voici vos options de paiement :

- au bureau municipal
 - argent comptant (au comptoir)
 - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
 - Interac (débit seulement)
- par la poste (au 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
 - chèque

- par le biais de la Caisse populaire Desjardins :
 - par transaction électronique « Accès D »
 - au guichet automatique
 - au comptoir de service
- par votre créancier hypothécaire

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	25 février 2017
2 ^e versement	26 mai 2017
3 ^e versement	24 août 2017



SUGGESTION POUR LA NOUVELLE RUE

Vous avez une suggestion de nom pour une nouvelle rue dans le parc industriel qui verra le jour sous peu? **Soumettez votre nom de rue d'ici le 29 juin 2017 à 16h00** en nous retournant le formulaire bien rempli qui se trouve dans Le Bagotier de mai 2017 et sur notre site Internet sous l'onglet Municipalité / Journal municipal 2017 / Journal Le Bagotier - mai2017 (à la page 8).

Il est à noter que si vous soumettez un nom complet (prénom, nom), la personne doit être décédée (ex : rue Louis-Cyr).

Le conseil prendra une décision quant au nom de la rue et passera une résolution à cet effet. Nous vous tiendrons informé du nom choisi via Le Bagotier.

VOUS DÉMÉNAGEZ ? DITES « AU REVOIR » À VOS BAGS VERTS ET BRUNS!



==== RÉGIE ====
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les résidents des municipalités membres, desservis par la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et des matières organiques (bac brun), que ces bacs doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de votre municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter notre site Internet au www.riam.quebec.

Samedi | ON FÊTE 24 juin | EN...LYS 2017



13h00 :

Activités familiales à l'école :
jeux gonflables, jeux d'eau (bassin),
maquillage, combats de sumo,
tours de tracteur et animations

*En cas de pluie, la majorité des activités auront lieu
au Centre communautaire - 421, 4e Avenue.



19h00 :

**Parade
traditionnelle
dans les rues
du village**

** Les rues du trajet seront fermées
pendant la parade.

21h30 :

**Début du
spectacle du groupe
LA QUÉBÉCOISE
avec Alexandre Bélair**

22h30 :

**Feu d'artifice
suivi de
la 2^e partie
du spectacle**

***** La cantine ouvrira exceptionnellement ses portes jusqu'à 22h00.**
Tous les profits des hot-dogs iront au Comité des loisirs Ste-Hélène.

Pour participer à la PARADE ou pour être BÉNÉVOLE, communiquez rapidement avec :
Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231)

Affiche faite, imprimée et commanditée par : **GRAPHISTE ET PLUS**



Jézabelle Legendre
Technicienne en loisir

Je vous présente le **Comité des loisirs Ste-Hélène 2017-2018**

Les administrateurs(trices) ont pour mission de garder notre milieu vivant. L'organisation d'activités et d'événements de loisirs variés font partie intégrante de la mission. Je tiens personnellement à remercier les 7 administrateurs(trices) de leur bénévolat et de leur dévouement! MERCI!



.....
Foire de l'environnement 2017
Un événement DURABLE à ne pas manquer!

La Foire de l'environnement c'est entre autres des kiosques de produits locaux, un kiosque sur la sensibilisation des saines habitudes de vie, un kiosque de recyclage, un autre sur le « donner au suivant », etc. C'est aussi une programmation pour toute la famille : musique, jeux gonflables, maquillage, randonnées de vélo, tirages, etc. Le **SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017 DE 10H À 14H** sur le site du Presbytère de Sainte-Hélène-de-Bagot, j'y serai! Et vous?

.....



**JE M'IMPLIQUE À LA FOIRE
DE L'ENVIRONNEMENT 2017**

Vous aimeriez présenter un kiosque, une activité, un concept en lien avec le développement durable et des saines habitudes de vie? **Communiquez votre intérêt à madame Nathalie Witty au 450 791-2476.**

LA RONDE ENFANTINE 2017-2018 INSCRIPTIONS SESSION D'AUTOMNE

La ronde enfantine sera de retour à l'automne. Il s'agit d'un concept d'activités éducatives, sous forme d'ateliers de communication, de jeux moteurs, de bricolages et de motricité fine dans le but de stimuler l'intérêt de l'enfant pour la maternelle tout en s'amusant avec d'autres enfants du même âge. En plus d'apprendre à évoluer dans un cadre d'horaire structuré, l'enfant y apprend également des règles de vie en société telles que : le partage, la politesse, le respect, l'importance de s'affirmer et de prendre sa place dans un groupe tout en respectant l'espace des autres.



L'activité est proposée à deux groupes d'âge

Groupe 3 ans

Une fois par semaine
2 heures par rencontre
12 semaines / 80\$

Groupe 4 ans

2 fois par semaine
2 heures par rencontre
12 semaines / 150\$

C'est avec beaucoup de frénésie que je vais vous accueillir pour les inscriptions de la session d'automne qui se tiendront le **samedi le 26 août de 9h30 à 11h30** à l'entrée du centre communautaire (421, 4^e Avenue). À très bientôt...

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter par courriel à veronique.girouard@hotmail.com ou par téléphone au **450-791-2410**. Je peux aussi répondre à vos commentaires sur la page Facebook de La Ronde enfantine.

Merci
Véronique Girouard

UN SOUPER/SPECTACLE POUR LE PARC-ÉCOLE

Le vendredi 5 mai dernier, a eu lieu le souper/spectacle au profit du parc-école. L'école Plein-Soleil, le Comité des loisirs Ste-Hélène et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se sont mobilisés pour assurer la réussite de l'évènement. Le centre communautaire était à pleine capacité. Plus de 320 billets vendus. Une soirée qui n'a pas passé sous silence avec les différentes prestations des jeunes élèves de l'école. Beaucoup d'énergie a été déployée puisqu'il est prioritaire d'avoir un parc-école sécuritaire et stimulant pour inciter les jeunes à être actifs! La générosité débordante des commanditaires a permis d'amasser un montant de 4 000\$. Merci!



Fonds de développement rural

Près de 260 000 \$ accordés pour le développement rural!

Saint-Hyacinthe, le 30 mai 2017 – Au conseil de mai, la MRC des Maskoutains a confirmé les montants d'aide financière consentis dans le cadre de son premier appel de projets du Fonds de développement rural (FDR) pour 2017. Au total, 14 projets ont été acceptés et le fonds versera aux promoteurs une contribution financière totalisant près de 260 000 \$. Ces initiatives généreront des investissements de près de 926 463 \$ dans 11 municipalités rurales de la MRC.

« Le FDR permet de dynamiser nos milieux par la concrétisation de projets qui assurent la vitalité de nos municipalités et l'engagement de nos citoyens. Le comité de gestion du fonds accorde une grande importance à la mobilisation des populations locales et à l'impact de projets sur la qualité de vie de tous les citoyens et citoyennes des milieux concernés », indique le président du comité de gestion du Fonds de développement rural, M. Yves Petit, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Voici les projets appuyés par le FDR :

Installation de jeux d'eau avec récupération de l'eau à 100 %, Saint-Jude

Municipalité de Saint-Jude – 20 000 \$

Système multimédia, Saint-Barnabé-Sud

Fabrique de Saint-Barnabé-Sud – 9 300 \$

Aménagement d'une salle pour la FADOQ, Sainte-Hélène-de-Bagot

FADOQ Ste-Hélène – 18 434 \$



Sécuriser le parc-école, Saint-Marcel-de-Richelieu

Comité des loisirs de Saint-Marcel-de-Richelieu – 19 644 \$

Relocalisation de la bibliothèque municipale, Saint-Louis

Municipalité de Saint-Louis – 20 000 \$

Construction de deux nouvelles patinoires, Saint-Hugues

Municipalité de Saint-Hugues – 20 000 \$

Construction d'un pavillon pour les activités des campeurs

Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe inc. – 50 000 \$

Aménagement d'une bibliothèque 3^e lieu, Saint-Bernard-de-Michaudville

Bibliothèque municipale – 4 390 \$

Aménagement du nouveau gymnase – centre communautaire, La Présentation

Municipalité de La Présentation – 20 000 \$

Jardin communautaire des 3 Montagnes, Saint-Damase

Groupe Scout 4^e l'Avenir – 22 500 \$

Programme éducatif sur les milieux naturels, Saint-Damase

Association du mont Rougemont – 1 750 \$

Aménagement de jeux d'eau, Sainte-Madeleine

Municipalité de Sainte-Madeleine – 20 000 \$

Achat de matériel sportif,

Saint-Bernard-de-Michaudville

O.T.J. St-Bernard inc. – 12 980 \$

Nouveaux jeux d'eau, Saint-Simon

Loisirs St-Simon inc. – 20 000 \$

Le conseil de la MRC a également accordé un montant de 5 500 \$ à Saint-Hyacinthe Technopole, volet Tourisme et congrès, comme contribution à un projet de mise en valeur des produits touristiques de la MRC des Maskoutains. L'argent provenait dans ce cas du Fonds de développement des territoires (FDT).

Pour information, consulter le site Internet de la MRC ou contacter monsieur Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.



DEUXIÈME COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2017 MARDI 4 JUILLET



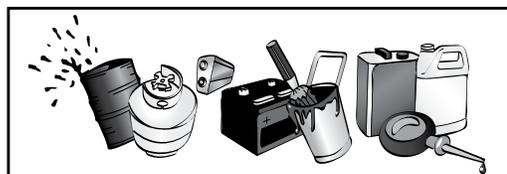
Les gros rebuts doivent être **sortis avant 7h00**, la même journée que votre collecte de résidus domestiques. Cette collecte est effectuée par un **camion distinct de celui qui fait la collecte régulière**, et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte.

AIDE-MÉMOIRE SUR LES MODALITÉS

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres **ne seront pas ramassés**.

Document disponible en entier sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/RÉGIE DES DÉCHETS/COMMUNIQUÉS.



OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

ÉCOCENTRES D'ACTON VALE ET DE SAINT-HYACINTHE LES SITES SERONT OUVERTS LES SAMEDIS 24 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2017

Saint-Hyacinthe, le 29 mai 2017 – Les écocentres d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe seront ouverts les samedis 24 juin et 1^{er} juillet considérant l'achalandage important lié aux nombreux déménagements au cours de cette période névralgique au Québec, lequel rend cette ouverture nécessaire pour répondre aux besoins des citoyens.

Adresse des écocentres

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

Les écocentres sont accessibles gratuitement sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, chaque samedi et dimanche, de la mi-avril jusqu'à la fin du mois de novembre, de 8h30 à 16h30. De plus, afin d'élargir l'offre de services à la population, celui de Saint-Hyacinthe est également ouvert tous les vendredis durant cette même période.

Quant aux bureaux de la Régie, il est important de noter que ceux-ci seront fermés les lundis 26 juin et 3 juillet à l'occasion des deux congés.

Maximiser son temps et multiplier les résultats

Cette année, le Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet (CRRC) a décidé de structurer sa réflexion sur les actions qu'il désire réaliser dans les prochaines années. Un plan d'action ciblant le court et moyen terme a été élaboré lors de la rencontre du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle.

Plusieurs objectifs ont été identifiés :

- **Projet PIC :** Une demande de financement a été déposée au Programme Interactions communautaires (PIC), mis sur pied dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent 2011-2026. Via ce projet, le CRRC vise, entre autres, à améliorer les pratiques des acteurs du milieu en matière de gestion de l'eau (milieux industriels, agricoles, municipaux, résidentiels, etc.), à caractériser les cours d'eau (mesure de l'IQBP et pesticides), à restaurer et à conserver les usages de l'eau, etc. Le comité est toujours en attente de la réponse du bailleur de fonds.
- **Projet pancartes régionales :** une première rencontre de propriétaires a été réalisée grâce aux membres du comité, qui ont interpellé leur entourage. Des visites terrain ont découlé de cette rencontre visant à cibler les meilleurs secteurs à intégrer dans le projet de pancartes régionales « **Ici nous respectons la bande riveraine** ». Certaines actions ont également été suggérées aux propriétaires afin de les aider à maximiser leurs efforts et à consolider certaines portions de leur bande riveraine. Les premiers ambassadeurs de la bande riveraine du bassin versant de la rivière Chibouet ont été nommés. À qui la chance de rejoindre leur rang?
- **Projets éducatifs :** Opération PAJE viendra réaliser plusieurs actions dans le bassin versant, dont l'installation de nichoirs dans le parc de la Seigneurie-de-Ramezay, à Saint-Hugues. D'autres actions sont en discussion et leur réalisation est prévue à l'automne.



La Rivière Chibouet

- **Communications :** Afin d'informer la population sur ses réalisations ainsi que pour inviter d'autres citoyens à participer à certaines d'entre elles, le comité développera ses communications.

À plus long terme, le CRRC désire également diversifier ses actions et ses partenaires. La sédimentation des cours d'eau fait partie des sujets sur lesquels le comité veut se pencher.

Le plan d'action demeure flexible et est sujet à évolution en fonction des différentes demandes qui proviendront du milieu. N'hésitez donc pas à communiquer avec le comité si vous avez des préoccupations reliées aux cours d'eau du bassin versant.

Les membres du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet (CRRC) sont :

Président : Michel Brouillard
 Administrateurs : Angèle Boulay,
 Patrice Caouette, Thomas Fortier-Pesant,
 Jean-Pierre Foucault, Fernand Giard,
 Sarah Kim Nadeau, Pierre Paré,
 Andrea Schroeder, Carole Thibeault et
 Roger Boisclair (membre observateur).



COMITÉ DE
REVITALISATION DE
LA RIVIÈRE CHIBOUE



INSTALLATIONS SEPTIQUES RÉSIDENTIELLES

Un nouveau règlement bonifié en vigueur dès le 26 avril 2017

Les modifications apportées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) annoncées le printemps dernier par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, entreront en vigueur dès le 26 avril 2017. Le Règlement a été modifié afin de proposer quatre solutions aux propriétaires de résidences isolées existantes qui sont contraints d'installer un système de traitement tertiaire avec déphosphatation. Ces modifications permettront de faciliter les travaux de mise aux normes des installations septiques tout en garantissant la protection de l'environnement et la santé publique.

Tel qu'il a été annoncé dans le budget 2017-2018, les propriétaires d'une habitation résidentielle qui devront faire des travaux de mise aux normes de leur installation d'assainissement des eaux usées **seront admissibles à un CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE** s'ils

concluent une entente avec un entrepreneur qualifié **AVANT le 1^{er} avril 2022**. Ce crédit d'impôt ne vise que les propriétaires de résidences principales ou secondaires, dans la mesure où celles-ci sont habitables à l'année et généralement occupées par ces derniers. En outre, il ne s'applique qu'aux habitations résidentielles qui ne sont pas raccordées à des réseaux d'égout municipaux. **La valeur du crédit d'impôt remboursable correspondra à 20% des dépenses admissibles d'un particulier qui excéderont 2 500\$**. Elle atteindra un maximum de 5 500\$. On estime que cette aide additionnelle profitera à quelques 32 000 propriétaires au Québec.

Le Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est disponible sur le site Web du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

GRAND-MÈRE CARESSE

Grand-mère Caresse est un service qui dessert tout le territoire de la MRC des Maskoutains. Il permet aux familles d'avoir le support d'une bénévole à domicile afin de prendre du repos et d'avoir de l'accompagnement dans leur rôle parental. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour connaître votre admissibilité au service. **Facebook : Grand-mère Caresse / Téléphone : 450-772-6828 / Courriel : grandmerecaresse@gmail.com**

Il ne faut pas attendre d'être épuisé pour demander qu'on nous tende la main.



LA CLÉ SUR LA PORTE

Tu es une adolescente ou une femme et tu te questionnes sur ta relation amoureuse? Les comportements de ton partenaire te laissent mal à l'aise, te font peur? N'hésite pas à nous contacter au 450-774-1843, une intervenante est là pour t'aider.

Ouvert 24/7. Gratuit et confidentiel. Clesurlaporte.org





Les tiques s'installent dans la région

La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous êtes piqué par une tique. Une consultation médicale pourrait être recommandée afin d'évaluer l'indication de prescrire un antibiotique pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedelymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2017

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

Si vous projetez de :

- poser une clôture,
- réaliser un aménagement paysager,
- planter un arbre,
- installer un cabanon ou une piscine,
- agrandir votre maison,
- construire un garage ou
- faire toute autre activité qui implique de remuer le sol, construire une installation ou circuler avec un véhicule ou de l'équipement mobile sur votre terrain, **sachez que des infrastructures souterraines pourraient s'y trouver** (ex. : câble électrique, conduite de gaz, pipeline, câble de téléphone ou de télédistribution).

Avant d'entreprendre tous travaux sur votre terrain, vous devez communiquer avec Info-Excavation afin de remplir une demande de localisation d'infrastructures souterraines. Ce service est gratuit et accessible 24 heures par jour, 7 jours sur 7.

Si un pipeline se trouve à proximité des travaux que vous projetez, l'entreprise qui l'exploite vous communiquera les directives à suivre afin d'effectuer vos travaux en toute sécurité et, au besoin, ses représentants superviseront vos travaux, et ce, sans frais.

info
excavation

www.info-ex.com
1 800 663-9228
Application mobile
maintenant disponible

Les pipelines

Actuellement, quelque 2 350 km de pipelines sillonnent le Québec et transportent des hydrocarbures à haute pression (gaz naturel, pétrole brut et produits pétroliers raffinés). Ainsi, **Énergie Valero inc.** traverse votre municipalité et se trouve majoritairement en servitude sur des terrains privés.

Votre sécurité

Les pipelines représentent le moyen de transport d'hydrocarbures le plus sûr qui soit, et vous avez un rôle important à jouer pour en maintenir l'intégrité.

Si vous omettez de communiquer avec **Info-Excavation** ou si vous réalisez des travaux à proximité d'un pipeline sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'entreprise pipelinère, et en l'absence de ses représentants, vous compromettez votre sécurité, celle de vos travailleurs et de la collectivité.



Comité des pipelines



Niagara Gas Transmission -
an Enbridge Company



HOMMAGE AUX LÉGENDES DE MEMPHIS PRATIQUES

AU CLUB DE GOLF LE MIRAGE



LUNDI 23 OCTOBRE 2017

159\$

1 jour
1 repas

PRIX PAR PERSONNE INCLUANT

Transport en autocar de luxe | 1 repas |
Activités au programme | Service d'un guide-
accompagnateur | Toutes les taxes et frais de
service

AM : Départ de votre localité en direction de Laval. Circuit guidé accompagné d'un guide qui vous fera découvrir la ville de Laval. D'une île agricole composée de 14 petits villages, Laval est devenue la 3^e ville en importance au Québec avec plus de 425 000 habitants. Nous traverserons quelques quartiers qui façonnent cette ville moderne. Patrimoine, nature, agrotourisme, Laval est riche en histoire... Une visite pleine de surprises ! Trajet vers Terrebonne. Dîner au **Club Le Mirage**, restaurant haut de gamme où la réputation n'est plus à faire.

Saviez-vous que le Club Le Mirage est une propriété de Céline Dion ? **PM** : Assistez au spectacle *Les légendes de Memphis*, l'une des plus grandes revues musicales d'Elvis Presley, Jerry Lee Lewis et Johnny Cash. Un spectacle inédit mettant en vedette les trois meilleurs interprètes de ces trois légendes accompagnés sur scène de musiciens et choristes. Plus de deux heures de vos chansons favorites, un spectacle qui vous fera vivre un véritable voyage dans le temps !

Retour vers votre localité.



INCARNÉS PAR LES MEILLEURS



Pour visionner un extrait du spectacle, consulter notre site internet www.imagine-spectacles.ca/spectacles



INFORMATION ET RÉSERVATION

Détenteur du permis du Québec

GISÈLE LALIBERTÉ & JOCELYNE JODOIN

450 791-0304

450 791-0105

André et Karl | 1 877 519-1488



Sainte-Hélène-de-Bagot

Voyage à venir :

Escale Québec, Les Grands Voiliers : 20 juillet 2017

Paiement total dû le 20 juin 2017. Réservez tôt!

Consultez le site internet de la municipalité pour tous les détails.

Information /Réservation :

Jocelyne Jodoin 450-791-0105

Gisèle Laliberté 450-791-0304



ANNIVERSAIRES MOIS DE JUILLET



Mme Rita Carpentier	08
Mme Madeleine Rondeau	12
Mme Manon fournier	12
Mme Delcia Smith	13
Mme France Vachon	15
Mme Renée Gagnon	19
M. Jacques Chagnon	20
Mme Ghislaine Pomerleau	26
Mme Laurette Roy	30
M. Simon Bruneau.....	31



PROCÈS-VERBAL - 6 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 6 juin 2017, dans la salle du conseil située au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Madame Lise Laferrière, conseillère #1;
Poste vacant, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur André Lévesque, conseiller #4;
Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5;
Madame Hélène Dufault, conseillère #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 113-06-2017

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts et modifications suivants et de laisser le point divers ouvert.

AJOUT(S) :

- 5.10 Construction chalet des loisirs – certificat de paiement #3
- 5.11 Avis de motion – règlement concernant le recouvrement et la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux (rivière Scibouette, branche 13 / rivière Scibouette, branche 31 / rivière Scibouette, branches 60, 61, 64 et 65 / rivière Scibouette, branche 92 / rivière Scibouette, branche 133 / rivière Scibouette, branches 165 et 167)
- 5.12 Poste d'entretien ménager – modification
- 5.13 Location d'immeuble – 375, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot
- 5.14 OMH – système d'alarme incendie
- 6.7 Réparation de la chaussée – hauteur du 535 au 549 du 3^e rang
- 7.4 Remplacement de ponceau coin rang St-Augustin et chemin Brouillard – asphaltage
- 7.5 Nomination – service de sécurité incendie - poste de directeur incendie – Francis Rajotte
- 7.6 Nomination – service de sécurité incendie - poste de directeur incendie adjoint – David lebel
- 7.7 Démission service de sécurité incendie – Carl Giard
- 9.2 Services professionnels pour étude environnementale de site phase 2 sur lot 3 945 015 et lots mitoyens - octroi de contrat
- 10.8 Construction chalet des loisirs – achat plans d'évacuation
- 10.9 Parcours patrimonial – impression, enclage et pieux

MODIFICATION(S) :

- 9.2 Services professionnels pour étude environnementale de site phase 2 sur lot 3 945 015 et 5 906 962 - octroi de contrat

Le point 7.3 devient le point 6.8

Le point 7.4 devient le point 6.9

Le point 7.5 devient le point 7.3

Le point 7.6 devient le point 7.4

Le point 7.7 devient le point 7.5

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 114-06-2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 115-06-2017

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 2 juin 2017 :

- Comptes pour approbation :	264 284,92\$
- Salaires :	40 337,59\$
- Comptes à payer :	238 416, 50\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 2 juin 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Report de l'adoption du règlement en lien avec les boisés;
- Dossier Supralocal toujours en progression

5.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 492-2017, RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 116-06-2017

Règlement 492-2017 décrétant une dépense de 485 436\$ et un emprunt de 485 436\$ pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 670, rue Principale dans le but d'y aménager une entrée principale fonctionnelle, la bibliothèque municipale et quelques bureaux municipaux ainsi qu'un coin pour les archives.



Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à construire un agrandissement à l'immeuble situé au 670, rue Principale, une entrée principale fonctionnelle, la bibliothèque municipale et quelques bureaux municipaux ainsi qu'un coin pour les archives, selon les plans préparés par la firme Justin Viens architecture, portant le nom : 634-Municipalité Ste-Hélène – Presbytère, en date du 17 mai 2017, tel qu'il appert, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A, B, C, D, E et F ».

Annexe A : coût total net du projet (chiffrier)

Annexe B : estimation total des coûts de l'agrandissement

Annexe C : honoraires de l'architecte pour le projet d'agrandissement

Annexe D : honoraires de l'ingénieur pour le projet d'agrandissement

Annexe E : vue extérieure de l'agrandissement du projet

Annexe F : vue intérieure de l'agrandissement du projet

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 485 436\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 485 436\$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la

période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet **SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX**



5.4 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – CERTIFICAT DE PAIEMENT #2

Résolution numéro 117-06-2017

Considérant la facture #6706 d'Habitation Bibeau inc. en lien avec la construction du chalet des loisirs;

Considérant le certificat de paiement #2 de l'architecte Justin Viens de la firme Justin Viens architecture;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de payer la facture #6706 d'Habitation Bibeau inc. au coût de 144 482,45\$ avant taxes.

5.5 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – SAISON ESTIVALE 2017

Résolution numéro 118-06-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de fermer le bureau municipal du 24 juillet 2017 au 4 août 2017 inclusivement. De plus, le bureau municipal sera fermé le vendredi 23 juin 2017 (fête nationale du Québec) et le vendredi 30 juin 2017 (fête du Canada).

5.6 ASSURANCE ENVIRONNEMENT – RENOUELEMENT 2017-2018

Résolution numéro 119-06-2017

Considérant que l'assureur de la Municipalité demande une évaluation des risques avant d'être assuré pour les risques environnementaux;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler la protection environnement telle que proposée par l'assureur dans la correspondance du 17 mai 2017, pour un maximum de 6 000,00\$ pour une couverture de 2 000 000,00\$.

Cette protection n'inclut pas l'usine d'épuration des eaux usées.

5.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES LOCATIONS DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Michel Brouillard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en lien avec un règlement sur les locations de salles ou d'infrastructures municipales.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

**5.8 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2017-2018 – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE JOHNSON****Résolution numéro 120-06-2017**

Considérant la communication reçue en mai 2017 par le bureau du député de Johnson, en lien avec le PAARRM;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de compléter la demande d'aide financière pour les travaux de changement de ponceaux aux extrémités du rang St-Augustin et de la réparation de chaussée dans le 3^e Rang. Bref, le montant demandé au député de Johnson pour le PAARRM en lien avec les travaux mentionnés est de 35 000,00\$.

5.9 RONDE ENFANTINE – ENTENTE/SUBVENTION 2017-2018**Résolution numéro 121-06-2017**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'entente/subvention à 10,00\$ par enfant et 50% de l'assurance à concurrence de 150,00\$ pour l'année 2017-2018 et d'autoriser le maire et la direction générale à signer ladite entente.

5.10 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – CERTIFICAT DE PAIEMENT #3**Résolution numéro 122-06-2017**

Considérant la facture #6710 d'Habitation Bibeau inc. en lien avec la construction du chalet des loisirs;

Considérant le certificat de paiement #3 de l'architecte Justin Viens de la firme Justin Viens architecture;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de payer la facture #6710 d'Habitation Bibeau inc. au coût de 158 374,70\$ avant taxes.

5.11 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE RECOUVREMENT ET LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU MUNICIPAUX (RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHE 13 / RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHE 31 / RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHES 60, 61, 64 ET 65 / RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHE 92 / RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHE 133 / RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHES 165 ET 167)

Michel Brouillard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en lien avec un règlement concernant le recouvrement et la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux (rivière scibouette, branche 13 / rivière scibouette, branche 31 / rivière scibouette, branches 60, 61, 64 et 65 / rivière scibouette, branche 92 / rivière scibouette, branche 133 / rivière scibouette, branches 165 et 167).

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

5.12 POSTE D'ENTRETIEN MÉNAGER – MODIFICATION**Résolution numéro 123-06-2017**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'augmenter les heures du poste d'entretien ménager à 20 heures par semaine. Ce changement sera effectif dès le 11 juin 2017.

5.13 LOCATION D'IMMEUBLE – 375, 7^E AVENUE, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**Résolution numéro 124-06-2017**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de louer l'immeuble situé au 375, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, non meublé au montant mensuel de 775,00\$. Le déneigement, la coupe de gazon et l'électricité ne sont pas inclus.

De plus le conseil autorise le maire et la direction générale à signer le bail lors de la location.

5.14 OMH – SYSTÈME D'ALARME INCENDIE**Résolution numéro 125-06-2017**

Considérant une étude;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, de mandater monsieur Alain Letendre, directeur de l'OMH de Sainte-Hélène-de-Bagot, afin de compléter le dossier pour cette dépenses.

6. TRAVAUX PUBLICS**6.1 ENTÉRINER APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RAPIÉÇAGE 2017****Résolution numéro 126-06-2017**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité :

De partir en appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage de certains endroits dans la municipalité;

Que le rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux sera pour un montant maximum de 70 000\$ avant taxes;

Cette résolution remplace la résolution numéro 61-04-2017.

6.2 ENTÉRINER APPEL D'OFFRES SEAO - RESURFAÇAGE**Résolution numéro 127-06-2017**

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner :

L'appel d'offres par le biais de SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour des travaux de resurfaçage;

Le mandat auprès du service d'ingénieurs de la MRC des Maskoutains pour monter le devis d'appel d'offres;



Que le resurfaçage dans divers chemins municipaux (partie du 3^e rang, rang Ste-Hélène et 4^e Rang) sera pour un montant maximum de 170 000,00\$ avant taxes.

Cette résolution remplace la résolution numéro 61-04-2017.

6.3 ADJUDICATION DU CONTRAT – RAPIÉÇAGE 2017 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Résolution numéro 128-06-2017

Considérant la résolution 126-06-2017;

Considérant l'ouverture d'enveloppe(s) :

Pavages Maska inc. 115, 94\$ / T.M. (avant taxes)

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de rapiéçage 2017 à la compagnie Pavages Maska inc. pour un montant maximum de 70 000\$ avant taxes.

6.4 ADJUDICATION DU CONTRAT – RESURFAÇAGE – APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 129-06-2017

Considérant la résolution 127-06-2017;

Considérant l'ouverture d'enveloppe(s) :

Pavages Maska inc. 155 942,37\$ (avant taxes)

Eurovia Québec Construction inc. 214 739,00\$ (avant taxes)

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de resurfaçage à la compagnie Pavages Maska inc. pour un montant de 155 942,37\$ avant taxes.

6.5 COURS D'EAU BROUILLARD / BRANCHE 123 – DEMANDE D'INTERVENTION

Résolution numéro 130-06-2017

Considérant la demande d'intervention signée par Ferme Racat inc.;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande d'intervention soit expédiée à la MRC des Maskoutains pour le cours d'eau Brouillard / branche #123.

6.6 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE

Résolution numéro 131-06-2017

Considérant la communication du 10 mai 2017 (dossier no 8607-14-4919);

Considérant la durée du contrat : 2017-2018 et 2018-2019 (avec possibilité de 2019-2020 et 2020-2021);

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au maire et à la directrice générale de signer pour le contrat avec le MTMDET pour le contrat de déneigement et de déglçage d'une partie de la rue Principale pour une durée de 24 mois (2017-2018-2018-2019) avec deux ans de possibilité de renouvellement.

6.7 RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE – HAUTEUR DU 535 AU 549 DU 3^E RANG

Résolution numéro 132-06-2017

Considérant l'usure de la chaussée à la hauteur du 535 au 549 3^e Rang;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire réparer une partie de la chaussée à la hauteur du 535 au 549 3^e Rang par la compagnie Pavages Maska inc. au coût de 15 358,20\$ avant taxes.

6.8 REMPLACEMENT DE PONCEAU RANG ST- AUGUSTIN - ACHAT D'UN TUYAU

Résolution numéro 133-06-2017

Considérant la fin de vie du ponceau dans le rang St-Augustin (aux limites de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Nazaire);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à l'achat du tuyau au coût de 5 585,22\$ avant taxes à la compagnie EMCO corporation et de mandater le directeur des travaux publics de la Municipalité et son équipe à procéder aux travaux complets pour le remplacement du ponceau. Ces travaux seront exécutés en régie.

6.9 REMPLACEMENT DE PONCEAU COIN RANG ST-AUGUSTIN ET CHEMIN BROUILLARD - ASPHALTAGE

Résolution numéro 134-06-2017

Considérant la résolution 100-05-2017;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à l'asphaltage où le ponceau a été changé par la compagnie Vel-Court Asphalte Ltée. au montant de 6 300,00\$ avant taxes.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ACHAT(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Point annulé

7.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE ET PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC TARIFICATION – VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Résolution numéro 135-06-2017

Considérant l'entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec tarification transmise par la Ville de Saint-Hyacinthe;



Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

7.3 NOMINATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - POSTE DE DIRECTEUR INCENDIE – FRANCIS RAJOTTE

Résolution numéro 136-06-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Francis Rajotte au poste de directeur incendie au service incendie de la Municipalité.

Cette résolution remplace la résolution 14-01-2017.

7.4 NOMINATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - POSTE DE DIRECTEUR INCENDIE ADJOINT – DAVID LABEL

Résolution numéro 137-06-2017

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur David Label au poste de directeur incendie adjoint au service incendie de la Municipalité.

Cette résolution remplace la résolution 12-01-2014.

7.5 DÉMISSION SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – CARL GIARD

Résolution numéro 138-06-2017

Considérant que monsieur Carl Giard a donné sa démission comme pompier volontaire en date du 5 juin 2017;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal accepte la démission de monsieur Carl Giard au poste de pompier volontaire.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Madame Hélène Dufault, conseillère #6, nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

20h35 : Monsieur André Lévesque, conseiller #4, quitte la séance ordinaire du conseil.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 493-2017 – RÈGLEMENT D'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE SUR LE LOT 3 945 015

Résolution numéro 139-06-2017

Considérant que la Municipalité doit procéder par règlement pour l'ouverture d'une nouvelle rue (articles 66 à 78 de la Loi sur les compétences municipales);

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2017 (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, par le règlement 493-2017 décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Que soit construite une nouvelle rue sur le lot 3 945 015, selon le plan fourni en annexe dudit règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi (*article 450 du Code municipal du Québec*).

9.2 SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 2 SUR LOT 3 945 015 ET 5 906 962 - OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 140-06-2017

Considérant la résolution 62-04-2017;

Considérant que l'étude environnementale phase 1 recommande une phase 2 pour effectuer des vérifications supplémentaires;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Laboratoire de la Montérégie au coût de 5 860,00\$ avant taxes pour exécuter la phase 2 de l'étude environnementale.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 et président des loisirs, nous informe sur les loisirs.

10.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - DÉMISSION

Résolution numéro 141-06-2017

Considérant la démission de madame France Vachon, à titre de responsable des bénévoles, en date du 17 mai 2017;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la démission de madame France Vachon à titre de responsable des bénévoles de la bibliothèque.

Prendre note que madame France Vachon reste bénévole pour la bibliothèque.

10.3 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – NOMINATION

Résolution numéro 142-06-2017

Considérant la résolution 141-06-2017;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de nommer madame Ginette Piché comme responsable des bénévoles de la bibliothèque municipale.

**10.4 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE****Résolution numéro 143-06-2017**

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à l'achat et l'installation d'une clôture pour l'arrière du nouveau chalet des loisirs au coût de 7 954,62\$ avant taxes à la compagnie Clôtures et Patios d'aujourd'hui.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.5 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – ADJUDICATION DU CONTRAT - ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT**Résolution numéro 144-06-2017**

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Considérant la résolution 109-05-2017;

Considérant l'ouverture d'enveloppe(s) :

Vel-Cour Asphalte Ltée 15,30\$ / m² (avant taxes)

Pavages Maska inc. 14,39\$ / m² (avant taxes)

Considérant que la soumission de Pavages Maska inc. n'est pas conforme;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'asphaltage du stationnement du nouveau chalet des loisirs à la compagnie Vel-Cour Asphalte Ltée. pour un montant de 15,30\$ m² avant taxes.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.6 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – HORAIRE ESTIVAL**Résolution numéro 145-06-2017**

Considérant la période estivale (après la Saint-Jean-Baptiste au mois de juin et jusqu'à la fête du Travail au mois de septembre);

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité que l'horaire estival de la bibliothèque municipale débute le 28 juin 2017. La bibliothèque ouvrira le mercredi de 19h à 21h et le jeudi de 13h à 21h. De plus, pendant les vacances de la construction, pour le jeudi 27 juillet et le jeudi 3 août 2017, la bibliothèque ouvrira seulement de 19h à 21h.

10.7 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – PETITE CAISSE**Résolution numéro 146-06-2017**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la création d'une petite caisse au montant de 50,00\$.

10.8 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – ACHAT PLANS D'ÉVACUATION**Résolution numéro 147-06-2017**

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à l'achat de plans d'évacuation à la firme Justin Viens Architecture pour le nouveau chalet des loisirs au coût de 850,00\$ avant taxes.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.9 PARCOURS PATRIMONIAL – IMPRESSION, ENCRAGE ET PIEUX**Résolution numéro 148-06-2017**

Considérant que le parcours patrimonial est une façon originale et même unique de rendre hommage aux familles bâtisseurs de notre Municipalité;

Considérant que le parcours patrimonial a été mis en place en 2000;

Considérant que chaque année des élèves, des citoyens et même des visiteurs sillonnent ledit parcours;

Considérant que le parcours patrimonial a contribué à ce que la Municipalité obtienne trois (3) fleurons dès son adhésion;

Considérant que les plaques du parcours patrimonial ont besoin de restauration et d'être réimprimées sur une surface durable, contre les rayons UV du soleil et contre les intempéries;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la compagnie Horizon Graphique inc. pour faire l'impression sur des plaques résistantes avec l'encrage au coût de 11 610,00\$ avant taxes.

Cette résolution remplace la résolution numéro 45-03-2017.

11. SUJETS DIVERS

Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5, mentionne qu'il ne se représentera pas aux élections municipales générales en 2017.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 149-06-2017**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



Centre de Renovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE
DRAINVAC
MIVAC

Francis Rajotte
450 502-7349
aspirateurfr@gmail.com

**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

RBO 8348-4337-09

**CONSTRUCTION
PROY**
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
décoratrice designer

Déco design

Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS

Télec. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com

DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
www.dfcoffrages.com

HÉLY
ÉLECTRIQUE^{INC.}
Résidentiel et Commercial
Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest Cell. : 450 518-4128
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél. : 450 381-4128
RBQ : 5687-7996-01 info@helyelectrique.com

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net
Me Anne-Sophie Tétreault | astetreault@notarius.net
www.isabellechabot.com

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E.G. DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!



Votre complice immobilier.™

Martin Lussier

Courtier immobilier agréé DA
martinlussier@royallepage.ca



Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues



www.martinlussier.com

450 230-6667

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde

277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



Service de buffet froid

Isabelle Belval

Sainte-Hélène-de-Bagot
Cell: 450 779-6709



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation d'aménagement paysager
- Terrassement
- Muret
- Plantation



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH
DES PETITS AMIS inc.



Élevage quarter horse
Cours: Cavalier 1 à 4
Équitation par le jeu
Programme P'tit trot
Forfaits: Fête d'enfant,
Évènement, CPE et foies

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club

273, rue Edgar
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2239
Télécopieur: (450) 791-2539



Sarah Leduc
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com

ranchdespetitsamis.com

Relais Routier
Petit
Truck Stop

Luc Chicoine



450-791-2122

549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto
Relais Routier
152



RELAIS 152 TRUCK STOP RESTAURANT 24h

Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

Stéphanie Demers
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2^e rue
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 splash1978@hotmail.com

450-278-3264



ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
 Député de Johnson




RABAIS ALLANT JUSQU'À 10 500\$ SUR NOS CAMIONS

Obtenez plus
 POUR VOTRE ÉCHANGE!

Judith Racicot
 jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
 Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

LAFORCE MÉCANIQUE
 450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO  EN RÉPARATION AUTOMOBILE
 ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<p>MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)</p> <p>CHANGEMENT D'HUILE</p> <p>TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)</p> <p>AIR CLIMATISÉ</p>	<p>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</p> <p>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</p> <p>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</p> <p>PETITE SOUDURE (MIG)</p> <p>VOITURES DE COURTOISIE</p>
---	--

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 DANS LE PARC INDUSTRIEL
 TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI**
 7H30 À 17H30



ASSISTANCE VOYAGE

AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES

Aide offerte gratuitement à tous les membres particuliers de Desjardins

Le service Assistance voyage est offert gratuitement à tous les membres particuliers de Desjardins. Des conseils et de l'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avant et pendant votre voyage, à l'extérieur de votre province de résidence et à l'étranger. Les membres de votre famille qui voyagent avec vous – votre conjoint et vos enfants – profitent des mêmes avantages.

Pour assistance : Canada et États-Unis : 1 855-559-5501 – Partout dans le monde : 1 514-875-9170 (à frais virés)

Pour bénéficier d'une couverture adéquate

Procurez-vous l'Assurance voyage Desjardins pour être en mesure de vous prévaloir de votre rabais de 3 jours en tout temps. Par téléphone au 1-888-285-3097 ou sur www.desjardins.com



Android Pay



Payez avec votre téléphone Android où que vous soyez

- Possibilité de régler vos achats d'environ 100 \$ et moins, de façon sécurisée, en magasin, en ligne ou dans certaines applications.
- Google offre le service Android Pay pour les appareils dotés de la technologie NFC, ainsi que du système d'exploitation KitKat 4.4 et les versions ultérieures.
- Protection Responsabilité zéro en cas de fraude.

Le **lundi 26 juin 2017** ainsi que
le **lundi 3 juillet 2017**,
votre Caisse sera

FERMÉE



en raison de la

**Fête Nationale du Québec
et de la Fête du Canada**



Toute l'équipe de la Caisse
de la Seigneurie de
Ramezay vous souhaite
de **Bonnes Vacances !**

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION